

EDITO du Président:

Chemins de Picardie, au fil des années, essaie de mettre en place des actions diverses que ce soit en faveur de l'information la et sensibilisation ou pour améliorer la connaissance du réseau de chemins ou encore pour inciter à une meilleure prise en compte des chemins dans les politiques locales et nationales. Le dossier de ce numéro est dédié à l'une de ces actions : la participation au jury du label Villes et Villages Fleuris. La rubrique juridique, quant à elle, vous dévoilera plusieurs parties les incohérences du cadre législatif des chemins.

Bonne lecture!



MOLET

Dominique

en tant qu'observatrice accompagnant le jury régional du label VVF, l'association intègre officiellement le concours connu dans toutes les communes.

Après une première expérience en 2014,

Initialement, Chemins de Picardie souhaitait réaliser son propre concours dans le but de valoriser les communes exemplaires en matière de préservation des chemins ruraux. En effet, il est primordial d'aider les élus dans leurs démarches et cela passe notamment par des exemples d'actions réalisées et réalisables sur leur propre territoire. Ce projet était donc une opportunité pour se rapprocher de communes qui ne prennent pas toujours l'attache de l'association.

Pourquoi intégrer VVF?

La préparation d'un tel projet a amené l'association à contacter d'autres structures dont certaines déjà intégrées au label VVF. Il est ressorti de ces échanges que le temps nécessaire pour la mise en place d'un concours régional, pour assurer son bon déroulement et notamment une communication auprès de l'ensemble des collectivités serait plus important que prévu, sans garantie de résultats.

En revanche, le label VVF intégrant des critères d'évaluation de plus en plus environnementaux, il pourrait être intéressant de travailler avec le jury régional et bénéficier ainsi de sa renommée auprès des élus.

2014, une année "test"

C'est ainsi qu'en 2014, Chemins de Picardie a accompagné le jury régional durant quelques jours à l'occasion de ses visites dans les communes. Une chose est sûre : le contact avec les élus est assuré et facilité!

Suite à cela, l'association a adressé un courrier aux 44 communes visitées afin de se faire connaître et proposer sa compétence.

2015, participation officielle

Le Comité Régional du Tourisme et la Région ont confirmé récemment que Chemins de Picardie intégrerait pleinement le jury régional du label VVF cette année.

Ainsi, cela se traduira par un nombre de communes visitées plus important c'est à dire des contacts avec les élus plus nombreux. Ce sera une véritable opportunité pour communiquer sur les actions de Chemins de Picardie, sensibiliser à l'intérêt des chemins, et notamment apporter des conseils techniques en direct aux communes.

Cette prise de contact sera à nouveau doublée d'un courrier à la fin de l'année.

Les sentes au sein des villages seront l'occasion de parler du reste du réseau de chemins



Rubrique juridique Incohérences juridiques (1)

La législation des chemins est complexe et pour en simplifier l'interprétation, nous nous efforçons, par le biais de notre lettre d'information, d'apporter un maximum de renseignements. Quelques situations que l'on peut qualifier d'incohérentes sont assez fréquentes, elles feront l'objet de plusieurs articles.

La conservation et l'entretien d'un chemin rural, deux notions proches qui n'entrainent pourtant pas les mêmes obligations pour la commune :

L'entretien des chemins ruraux ne fait pas partie des dépenses obligatoires de la municipalité. En revanche, le maire, chargé de la police de la circulation et de la conservation des chemins ruraux (art. L. 161-5 du code rural), doit veiller à la sauvegarde de l'intégrité des chemins ruraux de manière à assurer la sécurité de la circulation des usagers. Autrement dit, il est obligé d'intervenir en cas d'appropriation du domaine communal mais il n'est pas tenu de le maintenir praticable.



Rencontres sur les chemins

Après la pluie, l'escargot...

- « oh il a plu... allons chercher des escargots sur les Fermeture par la végétation : chemins! » Oui mais attention! Il y a des règles à respecter pour le ramassage :
- si le Petit Gris peut être cueilli toute l'année, il faut bien vérifier que sa coquille soit bordée (l'absence de bourrelet signifie que c'est un jeune individu)
- pour l'escargot de Bourgogne, la coquille doit avoir un diamètre d'au moins 3 cm et il est interdit de le ramasser entre le 1er avril et le 30 juin.

Mais pendant, cette période peut être pourrez vous surprendre une scène d'amour langoureuse!



le maire n'est pas obligé d'entretenir



Obstacle à la circulation: le maire doit intervenir

Le Portrait

Christophe DEMEULEMEESTER, trésorier

Grand utilisateur chemins ruraux sur son fidèle VTT, Christophe est arrivé dans l'association il y



a 3 ans. Très rapidement, il s'est impliqué davantage en intégrant le bureau de l'association en tant que trésorier adjoint puis trésorier. Ses compétences dans l'urbanisme et la cartographie, son expérience de conseiller municipal, sa connaissance des chemins et son calme éternel (!!) en font un membre-clé de Chemins de Picardie.

Prochains rendez-vous!

Fête de la Chasse, de la Nature et de la Ruralité

3 et 4 juillet 2015 - à l'hippodrome de Laon Chemins de Picardie proposera un stand pour sensibiliser le public à l'intérêt des chemins ruraux et à leur protection.

Equí'Oíse

28, 29, 30 août 2015 - à Coye la Forêt

A nouveau, l'association installera un stand avec des animations pour le grand public mais également pour les cavaliers du tourisme équestre, très concernés par la disparition des chemins

http://www.cdte-oise.fr/les-activites/equi-oise-2015/

Dans le prochain numéro...

Dossier: Chemin des Dames, tout un territoire très sensibilisé et impliqué

Rubrique juridique : Les incohérences du cadre juridique (2)

Rencontres sur les chemins : Des empreintes insoupçonnées...

Portrait: Marie-Christine BOSCARIOL



Chemins de Picardie, association pour la défense des chemins ruraux 1. chemin du Pont de la Planche 02 000 BARENTON-BUGNY Tél: 06-38-10-04-85 / Fax: 03-23-79-44-73

Mail: cheminsdepicardie@naturagora.fr Site internet: www.naturagora.fr

Avec le soutien financier de :















Crédits photo : Chemins de Picardie sauf indications sur les photos Rédaction, conception, réalisation : Mylène ESCHEMANN